

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	GUEGAN KEVIN
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	079Z1132 <i>Guegan Kevin</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	THOUARS AUTO BILAN 4 Rue des Frères Lumières 79100 - STE VERGE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S079Z111
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	10/12/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay <i>Frederic Lafay</i>
AUDITEUR STAGIAIRE	Baptiste TEILLET <i>Baptiste Feillet</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	-----------------------------------------	---

Commentaires
--------------

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 10/12/2026
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



Contrôleur : GUEGAN KEVIN

## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : AH-517-FT      Catégorie de véhicule : M1      Energie : ES  
Date de mise en circulation : 15/12/2009      N° PV : 24020546

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
23015179	28/02/2023	RAS
23015181	28/02/2023	RAS
23015184	01/03/2023	RAS
23016398	11/07/2023	RAS
23016369	24/07/2023	RAS
24017888	05/02/2024	RAS
24017889	05/02/2024	RAS
24017890	05/02/2024	RAS
24017891	05/02/2024	RAS
24017892	05/02/2024	RAS



Contrôleur : GUEGAN KEVIN

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	



Contrôleur : GUEGAN KEVIN

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	<b>FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
<b>GÉNÉRALITÉS</b>		CONFORME
<b>Préparation</b>		CONFORME
<b>SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :</b>	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>  <hr/> 2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i>  ➤ 1.1.16. Cylindres ou étriers de freins : Mauvaise procédure contrôle des étriers de frein.	NON CONFORMITÉ
	<hr/> 2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i>  ➤ 1.1.14. Tambours de freins, disques de freins : Mauvaise procédure contrôle disque de frein.	NON CONFORMITÉ
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>		



Contrôleur : GUEGAN KEVIN

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	<p><b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b></p> <p>2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 6.1.7. Transmission : Mauvaise procédure.</p>	NON CONFORMITÉ
	<p><b>Fonction 7 - Autres matériels</b></p>	CONFORME
	<p><b>Fonction 8 - Nuisances</b></p>	CONFORME
	<p><b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b></p> <p>Non concerné.</p>	
	<p><b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b></p> <p>Non concerné.</p>	
	<p><b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b></p> <p>Non concerné.</p>	
	<p><b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b></p> <p>Non concerné.</p>	
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME